

DECISION n° 2022-583
PORTANT DELEGATION GENERALE PERMANENTE
Secrétaire générale

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 1^{er} janvier 2012 désignant Madame Christine PICARD, Directrice adjointe au Centre Hospitalier de Dreux,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

La nomination de Madame Christine PICARD, directrice adjointe, comme secrétaire générale du centre hospitalier de Dreux.

Article 2 :

La secrétaire générale dispose à ce titre d'une délégation générale permanente pour l'exercice de ses missions.

Article 3 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs et de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Christine PICARD
Directrice adjointe

Copies :

- C. PICARD,
- Dossiers administratifs

Fait à Dreux, le 1^{er} juillet 2022

Hugo MONTAMAT
Directeur

